

Droit de réponse

L'article « *Sectes et santé* », paru dans *Le Moniteur des pharmacies* du 16 novembre 2002, a évoqué la Fraternité blanche universelle (FBU), association de droit français, en la mettant directement en cause de façon erronée. Tout d'abord, publiée en page 28, une photographie présente une femme indiquée comme étant la « *grande prêtresse gourou de la Fraternité blanche universelle* ». Or cette personne n'est ni membre ni dirigeante de la Fraternité blanche universelle. Il s'agit d'une confusion – fréquente – opérée entre notre association et une entité dénommée : « Fraternité blanche d'Ukraine » avec laquelle nous entretenons aucun lien d'aucune sorte. Ensuite, il est fait état de liens, voire de contrôles opérés par la FBU vis-à-vis de laboratoires pharmaceutiques et de commercialisa-

tion de produits vendus en pharmacie. Là encore, l'information procède d'une nécessaire confusion car jamais la FBU n'a contrôlé ni n'a eu d'intérêts dans l'industrie pharmaceutique. Il s'agit d'une authentique association à vocation philosophique soumise au respect de la loi de 1901, pas d'une société commerciale.

Enfin, s'agissant des rapports parlementaires qui ont eu pour objet de classer la FBU comme secte, ce que l'article rappelle, nous le déplorons et pensons que cela a pu être consécutif à des approximations ou des confusions, circonstances dont le présent article vérifie la probabilité.